



2026-06-29  
DÉCISION DU CONSEIL

### Transformation d'un emploi permanent à temps complet

Dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la collectivité souhaite anticiper le départ à la retraite d'un assistant de gestion administrative, rattaché au service fiscalité et financements.

Cet agent étant titulaire du grade d'agent de maîtrise principal, le financement du poste de travail relève actuellement du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux de la filière technique.

Après analyse des missions attachées au poste, il apparaît que celles-ci relèvent plus spécifiquement de fonctions administratives et correspondent davantage aux missions définies pour le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Il convient donc de repositionner le poste dans ce cadre d'emplois correspondant au niveau de recrutement envisagé.

N° poste budgétaire	Financement	N° poste de travail	Poste de travail
PB-00033	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	PT-00033	Assistant(e) de gestion administrative

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver la transformation de cet emploi permanent à temps complet du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- D'approuver la modification du tableau des effectifs correspondant.

Avis favorable du Bureau communautaire.